

## INTRODUCTION.

---

Le catalogue spécial de la section russe est rédigé d'après les factures et les renseignements envoyés par les exposants avant le 15/27 avril <sup>1)</sup>. Il comprend les vingt-six groupes de l'Exposition et les expositions additionnelles. Les produits sont rangés dans l'ordre de classification adopté par la Commission impériale de Vienne.

Pour la facilité des recherches, chaque exposant est muni, dans le groupe auquel il appartient, d'un numéro d'ordre spécial <sup>2)</sup>, qui est répété dans l'index alphabétique.

Les expositions du Turkestan, du Caucase et de l'extrême nord de l'Empire font l'objet de catalogues particuliers.

---

1) Les exposants dont les factures sont parvenues à la Commission après cette date figureront dans un supplément du catalogue.

2) Pour les groupes 24 et 25 (Beaux-Arts), l'ordre de classement est différent; les numéros se rapportent non aux exposants, mais aux oeuvres d'art exposées.